

## **Examen final des avocats**

Session du 21 mars 2018

Phases préliminaire et de préparation

### **1. Instructions**

Le présent document comprend 2 pages.

Vous disposez de 2 heures pour prendre connaissance du présent document, pour vous préparer en consultant toute documentation utile et pour vous présenter au lieu où se déroulera la suite de votre examen. Il vous incombe donc de vous présenter à \*\*\*, à la salle informatique située à proximité d'Uni Mail, à l'adresse suivante : 10-12 Passage Baud-Bovy, à Genève.

Vous pouvez amener avec vous, outre le présent document, une page A4 de notes manuscrites (un côté utilisé, un côté vierge) rédigées durant votre préparation, un exemplaire des « codes annotés » selon la liste annexée (notamment CC/CO, CP et CPC), un deuxième exemplaire des lois contenues dans ces « codes annotés » et dans le recueil de lois mentionnés dans la liste (version de chancellerie ou version imprimée recto-verso depuis les sites internet des recueils systématiques officiels) ainsi qu'un exemplaire des autres textes légaux que vous estimez utiles (édition de chancellerie ou version imprimée recto-verso depuis les sites internet des recueils systématiques officiels). Ces « codes annotés » et le recueil de lois ainsi que les éditions de chancellerie (ou les versions imprimées recto-verso depuis les sites internet) peuvent être annotés librement par le candidat, sans adjonction de pages ou d'autres ajouts, à la seule exception (aa) de mises à jour de lois sous forme de photocopie des dispositions modifiées et (bb) de post-it et intercalaires vierges ou contenant exclusivement l'intitulé de la loi (« LP », « CPC », « LDIP », etc.) ou les intitulés de chapitres, titres, sections, sous-sections et autres subdivisions du même ordre figurant dans la loi.

Au moment de votre inscription, vous vous êtes engagé(e) solennellement et sur l'honneur à ne pas communiquer avec des tiers, ni à accepter des communications émanant de tiers, sous quelque forme que ce soit (de vive voix, par écrit, courriel, internet, téléphone, sms, etc.); il vous est notamment interdit de transmettre ce document à des tiers (ou de le recevoir d'un tiers de façon anticipée) et de vous faire assister par des tiers. La violation de cet engagement constitue un cas très grave de fraude (art. 40 RPAv).

\* \* \*

### **2. Indications générales**

Vous trouvez sur votre bureau le courriel ci-joint.

De: **Zoe** <Zoe@zoe\_associees.com>  
Objet: **Fwd: demande de rendez-vous**  
Date: 20 mars 2018 11:50  
À: **Stagiaire** <stagiaire@zoe\_associees.com>



Maître,  
je suis en arbitrage toute la semaine. Merci de bien vouloir recevoir la cliente.

\_\_\_\_\_  
Zoé & Associées, Avocates

Début du message réexpédié :

**De:** Colombine <Colombine@ygreco.ch>  
**Objet:** demande de rendez-vous  
**Date:** 20 mars 2018 11:49:53 UTC+1  
**À:** Zoé <Zoe@zoe\_associees.com>

Chère Amie,

Puis-je te voir de toute urgence?  
J'ai des soucis avec un importun de tes confrères. J'ai vérifié: il n'est pas membre de l'Ordre des avocats.  
Ce curieux veut absolument obtenir des informations sur l'une de mes sociétés.  
De mon côté, je voudrais en savoir plus sur une procédure disciplinaire qui avait été dirigée contre lui il y a 2-3 ans.

Bien à toi,

Colombine

Administratrice Ygreco SA  
Route des Vieux 11  
1244 Choulex

## Examen final des avocats

Session du 21 mars 2018

Phase de rédaction

### 1. Instructions

Le présent document comprend 3 pages. Vérifiez que votre exemplaire est complet.

Vous disposez de **4 heures** pour préparer votre présentation écrite et votre présentation orale (durée 10 minutes) mentionnées ci-dessous (cf. **2. Consigne de l'écrit** et **3. Consigne de l'oral**).

Durant cette phase, vous avez accès à un ordinateur avec Word et un navigateur internet. L'usage de l'ordinateur pour communiquer de quelque manière que ce soit avec l'extérieur, par exemple un webmail, facebook, twitter, tout site pouvant être utilisé par des tiers pour communiquer avec le candidat ou tout autre moyen analogue (y compris la récupération de documents, notes, etc., « déposés » à l'avance par le candidat sur internet) est strictement interdit et constitue un cas très grave de fraude. Sont également interdits et constituent également un cas très grave de fraude l'utilisation de l'ordinateur pour accéder à des sites sur abonnement autres que Swisslex et Weblaw (tels que « Legalis », « CPC online », etc.) ainsi que l'utilisation d'un accès autre que celui fourni au candidat par la Commission pour utiliser Swisslex et Weblaw. Des mesures de surveillance et de contrôle appropriées sont en place. Il sera notamment procédé, à intervalles réguliers, à des captures d'écran de l'ordinateur de chaque candidat.

\* \* \* \* \*

### Enoncé

COLOMBINE vous consulte :

YGREC SA, dont vous trouverez ci-joint l'extrait du registre du commerce, est détenue à parts égales par elle-même et par AYMELINE, sa demi-soeur.

Or suite à l'AVC qui a durablement privé AYMELINE de sa capacité de discernement et en conformité avec les instructions rédigées en son temps par cette dernière, c'est BALTHAZAR (un avocat inscrit au barreau genevois qui la déteste et a déjà cherché à lui nuire par le passé, vous dit COLOMBINE) qui a été désigné mandataire général pour cause d'incapacité d'AYMELINE.

YGREC SA, représentée par COLOMBINE, vient de conclure un contrat avec ZEDE SA, une société que COLOMBINE contrôle à 100%. Ce contrat est plus onéreux que ne l'aurait été un contrat avec le concurrent direct de ZEDE SA. COLOMBINE est contente de ne pas avoir augmenté les frais de conclusion de ce contrat, en renonçant à le soumettre à un expert indépendant pour que celui-ci se prononce sur son caractère équitable (*fairness opinion*), comme l'avocat d'YGREC SA le lui avait pourtant conseillé. Cela étant, aujourd'hui COLOMBINE craint les réactions intempestives de BALTHAZAR. Celui-ci lui a en effet déjà adressé plusieurs

courriers fleuris, l'accusant notamment d'avoir conclu ce contrat avec ZEDE SA aux seules fins de s'enrichir personnellement au détriment des intérêts de YGREC SA.

COLOMBINE, persuadée que BALTHAZAR pourrait nuire à ses intérêts, cherche des moyens pour faire révoquer le mandat pour cause d'inaptitude confié à BALTHAZAR. Elle sait que ce dernier a dû faire face à une procédure disciplinaire il y a 2-3 ans en relation avec ses activités d'avocat. Elle a approché la Commission du barreau (qui n'est pas une autorité judiciaire) afin d'obtenir une copie de sa décision, qui n'avait pas été contestée à l'époque.

Un refus lui a été opposé par cette autorité le 2 novembre 2017, refus confirmé par décision du 14 mars 2018, que COLOMBINE a reçue le 16 mars 2018, suite à l'avis défavorable rendu par le préposé compétent.

## 2. Consigne de l'écrit

COLOMBINE vous consulte afin de savoir si elle peut s'opposer à cette décision de refus de communication de la décision disciplinaire (décision qu'elle vous fera parvenir ultérieurement). Etant en déplacement pour ses affaires, elle vous demande de rédiger d'ores et déjà une consultation dans laquelle vous prendrez position par rapport aux questions suivantes :

- 1) COLOMBINE peut-elle contester la décision de refus de communication par la voie judiciaire ? Cas échéant vous voudrez bien examiner les conditions de recevabilité d'une telle action en justice. Veuillez préalablement identifier les caractéristiques de la décision disciplinaire dont COLOMBINE demande copie.
- 2) Quels arguments pourrait-elle invoquer ?
- 3) Quelles seraient ses chances de succès d'obtenir la communication de la décision disciplinaire ?
- 4) Votre réponse aurait-elle été différente si COLOMBINE avait été dénonciatrice dans la procédure disciplinaire ?

## 3. Consigne de l'oral

COLOMBINE craint qu'en sa qualité de mandataire général, BALTHAZAR ne se prévale de la qualité d'actionnaire et de celle d'administratrice d'YGREC SA d'AYMELINE pour exiger des informations plus précises sur le contrat conclu avec ZEDE SA. Sachant qu'une assemblée générale de ZEDE SA est prévue mi-avril, COLOMBINE vous demande quelles démarches BALTHAZAR pourrait entreprendre, **sur le plan civil exclusivement**, pour obtenir ces informations.

\* \* \* \* \*

N.B.: A la suite de votre présentation orale (10 minutes), la sous-commission vous interrogera sur celle-ci (10 minutes) ainsi que sur votre prestation écrite (10 minutes).

## Annexe



<http://rc.ge.ch>

Extrait sans radiations

EXTRAIT INTERNET

No réf. 01234/2015

N° féd. CH-660.0.987.789-0

IDE CHE-101.101.101

### YGREC SA

inscrite le 27 septembre 2015

Société anonyme

1	Ygrec SA
1	Choulex GE
<b>Adresse</b>	
1	route des Vieux 11
<b>Dates des Statuts</b>	
1	18.02.2015
<b>But, Observations</b>	
1	<b>But:</b> fourniture de divers services et/ou solutions technologiques, ainsi que toute activité en rapport avec la repousse capillaire; détention et exploitation de brevets en lien avec cette activité, recherche et développement en lien avec ces brevets; acquisition, vente, détention et gestion de participations dans tous types de sociétés et entreprises, à l'exclusion des opérations prohibées par la LFAIE (cf. statuts pour but complet).
2	<b>Opting-out:</b> Selon déclaration du 14.12.2016, il est renoncé à un contrôle restreint.
<b>Organe de publication</b>	
1	Communication aux actionnaires: lettre recommandée, télécopie ou courriel
1	Feuille Officielle Suisse du Commerce

Réf.	Capital-actions		
	Nominal	Libéré	Actions
1	CHF 100'000	CHF 100'000	1'000 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts
<b>Apports en nature, reprises de biens, avantages particuliers</b>			
1	Apport en nature: selon contrat du 18.02.2015, un brevet déposé dans plusieurs pays pour CHF 49'082 et une créance de CHF 19'418, soit une valeur de CHF 68'500, en contrepartie duquel sont remises 685 actions de CHF 100, nominatives, liées selon statuts.		

Réf.	Administration, organe de révision et personnes ayant qualité pour signer				
Inscr	Mod	Rad.	Nom et Prénoms, Origine, Domicile	Fonctions	Mode Signature
1			COLOMBINE C., de Genève, à Genève	adm. présidente	signature individuelle
1			AYMELINE A., de Genève, à Confignon	adm.	signature individuelle

Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOISC		Réf.	JOURNAL		PUBLICATION FOISC	
	Numéro	Date	Date	Page/Id		Numéro	Date	Date	Page/Id
1	3333	24.02.2015	27.02.2015	0/2222222	2	22222	23.12.2016	29.12.2016	0/333333